A L'ÉLYSÉE

Paris, 30 janvier. — Le président et Mme Faure ont offert aujourd'hui un déjeuner en l'honneur du roi de Serbie.

LA MORT du maréchal Canrobert

Une dépêche de Guillaume

Paris, 30 janvier. — M. de Navacelle, gendre du maréchal Canrobert, a reçu de l'empereur Guillaume la dépêche suivante :

« Mon ambassadeur m'annonce la mort du maréchal Canrobert.

« C'est de tout notre cœur que moi et le « corps de ma garde regrettons avec vous le « décès du défenseur héroïque de Saint-Privat qui nous a toujours rempli d'admiration. »

GUILLAUME.

Visite de M. Casimir Périer

Cet après-midi, M. Casimir Périer s'est rendu à l'hôtel du maréchal Canrobert. Après s'être inscrit sur le registre, il est entré dans la chambre ardente et a salué le cercueil.

Le gouverneur de l'Indo-Chine

Paris, 30 janvier. — Sur la demande de M. Chautemps, ministre des colonies, M. Rousseau, gouverneur de l'Indo-Chine qui devait s'embarquer à Marseille le 9 février, ajourne son départ au 17 du même mois.

LE PRINCE HENRI D'ORLÉANS mis en interdit

Paris, 30 janvier. — Une nouvelle judiciaire sensationnelle. Aujourd'hui à la première chambre du tribunal civil de la Seine, a été appelée une affaire de demande en dation de conseil judiciaire intentée par M. le duc de Chartres contre son fils le prince Henri d'Orléans, *qui, on le sait, a exploré l'Asie* centrale, en compagnie de M. Gabriel Bonvalot, et qui en moment voyage en Extrême-Orient.

Le prince Henri a naturellement fait défaut le tribunal a rendu le jugement suivant :

Attendu que le prince Henri d'Orléans se livre à des dépenses excessives et à des emprunts hors de proportions avec ses ressources personnelles, compromettant sérieusement sa fortune, qu'il a refusé à comparaître en chambre du Conseil pour subir un interrogatoire, qu'à l'unanimité le conseil de famille a approuvé la demande de M. le duc *de Chartres, le tribunal nomme M. Picard avoué,* conseil judiciaire de M. le prince Henri, fils du duc de Chartres.

L'affaire de la Société Niçoise

Bordeaux, 30 janvier. — M. Bastel, chef de la sûreté, agissant en vertu d'une commission rogatoire de M. Brossard-Marcillac, juge d'instruction à Paris, a procédé ce soir à l'arrestation de Jean-Baptiste Couvet, courtier de commerce.

M. Bastel a fait, en même temps, une perquisition dans les bureaux de Couvet. Il a saisi divers papiers qui seront transmis à Paris.

Couvet a été écroué au fort du Hâ, en attendant son transfert à Paris.

Un Maire poursuivi en Cour d'Assises par un Brigadier de police

Alais, 30 janvier. — M. Espérandieu, maire d'Alais, est appelé à comparaître le 18 février devant les assises du Gard, pour injures adressées en séance du conseil municipal au brigadier de police Vigne, pour lequel on demandait une augmentation de traitement de 100 francs.

Le maire s'était opposé à cette augmentation et avait porté contre l'agent des accusations reconnues fausses à la suite d'une enquête.

La neige et le froid

Marseille, 30 janvier. — La neige tombe en grande abondance depuis ce matin, neuf heures. La circulation des tramways est impossible sur certains parcours, difficile partout. Les rues sont pleines de véhicules en détresse, faute de clous à glace, les charretiers empaquettent les pieds de leurs chevaux avec des chiffons, ce qui donne aux attelages un singulier aspect.

Dans le port, les mâtures sont toutes blanches. On se croirait dans la mer du Nord, car ce spectacle est rare pour les Marseillais.

Saint-Sébastien, 30 janvier. — La neige tombe en abondance depuis hier dans toute la région Nord.

La marche des trains est entravée sur plusieurs points.

Le froid est très rigoureux.

Toulon, 30 janvier. — La neige tombe à Toulon depuis six heures du matin sans discontinuer.

De divers points du département son apparition avait été signalée il y a quelques jours; mais depuis plusieurs années, elle n'était pas tombée en si grande quantité sur notre ville. Elle atteint actuellement douze centimètres d'épaisseur.

Perpignan, 30 janvier. — Les opérations du tirage au sort n'ont pu avoir lieu dans le canton de Saillagouse. Par suite de l'amoncellement de la neige au col de la Perche, le sous-préfet de Prades a dû revenir sur ses pas.

Bordeaux, 30 janvier. — Après une journée ensoleillée, bien que très froide, la neige a commencé à tomber hier soir, vers neuf heures, et a continué toute la nuit. Le thermomètre se maintient à zéro.

Montpellier, 30 janvier. — Le thermomètre oscille entre — 5° et — 7°. Un vent violent souffle qui gèle les ruisseaux. Le froid a fait des victimes ce matin; un ouvrier cordonnier âgé de trente ans été trouvé mort de froid dans son échoppe couché tout habillé à terre; hier soir des personnes sortant d'un café trouvaient également mort de froid, gisant à terre, un marchand ambulant de papiers à lettres.

L'influenza sévit : il n'y a pas de famille où il n'y ait des malades. On évalue à 12,000 sur 78,000 habitants le nombre des alités. Les vieillards surtout sont frappés.

Dans l'espace de 25 jours, la bronchopneumonie, suite de grippe, a emporté 236 personnes de soixante-dix à quatre-vingt-dix ans.

Nouvelles Étrangères

UN NAUFRAGE
380 VICTIMES

Londres, 30 janvier. — Un bateau pêcheur vient de rentrer au port de Lewestoff ramenant quinze naufragés qu'il avait recueillis en mer entassés dans une barque.

D'après leur rapport, ils sont les seuls survivants du steamer *Elbe* qui a été abordé par *un navire inconnu et qui a sombré au bout* de vingt minutes avec tous ses passagers et son équipage, c'est à dire 383 personnes.

Londres, 30 janvier. — L'*Elbe* avait à bord 240 passagers et 160 hommes d'équipage. C'est à 5 heures du matin que la collision a eu lieu, tous les passagers étaient endormis; quelques-uns après le choc se sont précipités sur le pont, couvert de verglas. Le vapeur abordeur avait disparu dans la brouillard. Un bateau de pêche qui passait a entendu les cris de détresse des naufragés. Il a pu en recueillir 22. Trois cents quatre-vingts personnes ont dû périr.

Dans tous les cas on est sans nouvelles de ces malheureux.

Londres, 30 janvier. — Le navire anglais le *Crathie* vient de rentrer au port de Masshis avec son avant enfoncé à la suite d'une collision avec un navire inconnu. Il est probable que c'est le *Crathie* qui a abordé l'*Elbe*.

Les Italiens à Massouah

Naples, 30 janvier. — Douze cent soixante-huit officiers et soldats, formant deux bataillons, partent ce soir à destination de Massouah.

UN DISCOURS DE M. BEBEL sur l'Alsace-Lorraine

Berlin, 30 janvier. — Au Reichstag, M. Bebel, député socialiste a prononcé un important discours sur la question de l'Alsace-Lorraine.

« La dictature existe encore en Alsace, a-t-il dit et cette situation cause un grand malaise Il faut considérer que les neuf dixièmes des lois en vigueur dans cette région datent de l'empire français et que l'on prive les alsaciens des lois allemandes qui pourraient leur être avantageuses. »

L'orateur fait allusion au pouvoir draconien dont le Gouvernement d'Alsace-Lorraine dispose au point de vue des expulsions. La législation sur le droit de réunion est antédiluvienne et le corps enseignant est sous la dépendance des hauts fonctionnaires.

Le prince de Hohenlohe chancelier de l'Empire a répondu que l'on a maintenu les pouvoirs en question dans la crainte d'actes d'insubordination et que l'article dictatorial n'a plus maintenant qu'une signification théorique. (Rires).

Il ne serait pas prudent d'abolir cet article. Le gouvernement doit être armé contre les agitations extérieures. (Exclamations et bruit.

Voix. — C'est parfaitement vrai.

Le chancelier reconnait que la loi de 1871 cause un malaise, mais l'Alsace-Lorraine ne pourra être mise sur le même pied que les autres régions, que lorsqu'elle sera à l'abri des influences étrangères.

Le chancelier demande au Parlement de repousser la proposition de M. Bebel. (Marques d'approbation.)

LA GUERRE entre la Chine et le Japon

Un combat naval. — Échec des Japonais

Londres, 30 janvier. — On mande de Shanghaï, 29 janvier, au Times :

Les autorités militaires et navales chinoises télégraphient, *via* Chéfou, que le 26, à 3 heures du matin, la flotte japonaise s'avança sur Wei-Haï-Wei en deux divisions comprenant 19 vaisseaux.

Les projections électriques signalèrent son approche. Les canons de la flotte chinoise et des batteries de guerre ouvrirent le feu sur la première division quand celle-ci fut arrivée à un mille de distance.

Les navires et les torpilleurs chinois les plus rapides attaquèrent la flotte ennemie et la repoussèrent.

La 1re division japonaise se retira vers le Nord-Ouest et la 2e vers le Sud.

Les Chinois disent avoir fait subir des avaries à plusieurs navires japonais.

Pendant ce temps les Japonais attaquaient également Wei-Haï-Wei du côté de la terre, mais sans plus de succès.

Les Chinois ont perdu 17 marins; les pertes japonaises s'élèveraient à plus de 338 tués et blessés.

On dit que plusieurs officiers étrangers se trouvaient dans les rangs et sur les navires chinois.

LA BELGIQUE

Le nouveau Président de la Chambre

Bruxelles, 30 janvier. — M. Beernaert, l'ancien président du Conseil des ministres, a été élu président de la Chambre par 91 voix contre 46.

L'AFFAIRE JONIAUX

L'accusation de triple assassinat
devant la Cour d'Assises d'Anvers

AUDIENCE DU 30 JANVIER

L'audience est ouverte à 9 heures du matin et M. Servais, avocat-général prend la parole pour prononcer le réquisitoire.

LE RÉQUISITOIRE

Le ministère public après avoir exprimé toute l'appréhension que lui donne la lourde tâche qui lui est dévolue aborde les faits de la cause.

Une vie d'expédients

Trois fois la mort s'est abattue autour de l'accusée, trois fois la mort s'est produite dans des circonstances telles que le mot crime a été prononcé. Fatalité ! s'écrie la défense. Non ! Conséquence *inéluctable, dans son horreur, d'une vie d'expédients qui a conduit l'accusée de l'indélicatesse au* délit et du délit au crime.

La découverte des poisons
Les précédents célèbres

Certes, les poisons employés ont été bien choisis : l'atropine qui assomme Vandenkerckhove, la morphine qui, administrée à doses savantes, fait croire à la maladie. Poisons bien choisis aussi à raison de leur prompte disparition ; au bout de six mois, on ne retrouve plus de traces d'atropine, au bout de peu de temps, plus de traces de morphine. Orfila, le célèbre chimiste, recherche dans *un cadavre les traces d'un empoisonnement et ne* retrouve rien dans les viscères.

J'ai cité dans l'instruction le cas de cet empoisonnement qui s'est produit en Allemagne sans que l'on pût en retrouver les traces. Stas lui-même n'a pu retrouver dans deux affaires criminelles où l'empoisonnement était indéniable, le terrible poison. À Liège, le même cas se produit. Enfin, il y a cet exemple certain : le cas de Hanssen, tué sur le coup par la morphine et dont le cadavre, autopsié par M. Depaire, ne révèle point de signes sensibles.

Eh bien ! si dans le cadavre d'Alfred on a trouvé la dose de 8 milligrammes, plus forte que celle qu'on a jamais retrouvée dans aucun cadavre, c'est que la quantité de morphine qu'on lui a administrée était très considérable.

Qu'on me permette ici de protester contre un mot qui a été prononcé par la défense : on a parlé d'experts de l'accusation ; il n'y a pas d'experts de l'accusation : ceux qu'on appelle ainsi sont choisis par le juge d'instruction au début de l'instruction, alors qu'aucune idée préconçue n'existe encore.

Le rôle des experts et contre-experts

Quand des hommes de science tels que ceux que vous avez entendu déposer ici sont affirmatifs comme ils l'ont été, le doute n'est plus possible.

L'expertise de la défense est classique : c'est le devoir de la défense d'opposer aux experts de l'instruction d'autres experts.

Vos experts, messieurs de la défense, ne sont que des plaideurs qui sont venus présenter une thèse. M. Stiénon, je le connais, ne me démentirait pas. M. le président vous a offert de faire examiner à M. Stiénon ce cœur qu'il n'avait jamais vu ; vous avez refusé.

Eh bien, discutons les rapports des médecins de l'instruction en les mettant en rapport avec les plaidoiries de vos experts.

Les trois morts

Pour Léonie, les médecins traitants avaient conclu à un typhus. Ce n'est que tardivement qu'ils l'ont dit. C'est le docteur Philippe qui, se démentant de cause, en a parlé. Tous les symptômes démontrent qu'il n'y a pas eu de typhus. M. H. Joniaux lui-même a été très étonné que l'on parlât de typhus.

L'autopsie, pas de plaques dans l'intestin, ces signes caractéristiques de la fièvre typhoïde.

Arrivé à Vandenkerckhove. M. Stiénon dit qu'il est possible qu'il soit mort d'une congestion cérébrale sans hémorragie. C'est qu'on n'a pas retrouvé dans le cerveau de Vandenkerckhove la trace d'une hémorragie. Mais quelle serait alors la cause de cette congestion exceptionnelle ? Elle n'est possible que par une intoxication par l'alcool ou par l'atropine.

Or tous les témoins sont d'accord pour dire que Vandenkerckhove n'était pas ivre. C'était un bon vivant, non un viveur. Hier, dans ce long défilé de témoins à décharge — dont vous ne vous expliquerez sans doute l'utilité — vous avez cru bon de faire venir une servante de café qui nous a déclaré que, dans les derniers jours de sa vie, Vandenkerckhove n'additionnait même plus sa tasse de café d'un verre de cognac. Donc, il ne nous reste, au point déduction de l'avis même de MM. Stiénon et Lallemagne, que la mort par l'empoisonnement causé par l'atropine.

M. de Baisieux vous a cité un cas où il a constaté personnellement que l'atropine à forte dose assomme, que la faible dose donne le délire. Les ouvrages des auteurs confirment tout cela. Eh bien, je m'explique très bien que Vandenkerckhove n'ait pas eu le délire ; la dose était trop forte.

Un signe particulier — sur lequel la publicité de l'audience m'empêche d'insister — et qui a été révélé par les ensevelisseurs, est un signe caractéristique de l'empoisonnement.

La dilatation des pupilles était exagérée ; autre signe indubitable.

En ce qui concerne Alfred Ablay, l'accusation le présente dans des circonstances exceptionnelles ; il est certain, d'abord, que l'on a trouvé de la morphine dans l'estomac d'Alfred Ablay. Jamais, je le répète, dans aucune affaire d'empoisonnement par la morphine, on n'a trouvé autant de poison dans l'estomac de la victime.

« Dans les autres viscères, ont dit MM. Bruylants et Druyts, nous avons retrouvé de la morphine partout. » M. Depaire doute ; il se défie des ptomaïnes. Il n'est pas sûr que ce qu'on lui a montré soit de la morphine ; on lui a offert de vérifier, il a refusé : « Je ne connais rien aux ptomaïnes ! » a-t-il dit, alors que M. Bruylants lui répondait : « Alors, ne vous en occupez pas ; moi, je les connais, je m'y promène depuis quelques ans.

Le cœur d'Alfred Ablay. — Les dimensions du cœur humain

Une maladie de cœur ? Allons donc ! Le docteur *Max, ce praticien distingué, a ausculté Alfred qui se croyait malade — il n'était qu'empoisonné, le* malheureux ! — et le docteur Max n'a rien constaté la veille de la mort !...

M. Stiénon, qui est un bon avocat, a répété avec obstination tout le temps de sa déposition que le cœur était trop long. Cela ne veut rien dire. Le cœur d'Alfred, de la base à la pointe, mesure 14 centimètres. C'est cette mesure que M. Stiénon appelle la mesure d'un cœur de géant. Eh bien, les traités de médecine donnent comme mesure : 14 centimètres 8 millimètres et 14 centimètres 8 millimètres ! C'est concluant. Il y a plus : Dans les salles d'autopsie, il existe des tableaux où les élèves inscrivent les dimensions normales des organes des cadavres ; j'ai eu l'idée de faire relever ces dimensions : il en résulte que la longueur normale du cœur est de 15 centimètres.

M. le docteur Leorun, qui m'a communiqué cette note, ajoutait dans sa lettre qu'il venait de mesurer le cœur d'une femme qui était décédée la veille — et le cœur d'une femme, vous le savez, mes jurés, est encore moins grand que celui d'un homme (*rires*) — et que ce cœur mesurait 14 centimètres 1 millimètre.

M. le docteur Stiénon a donc commis à l'audience une erreur matérielle.

Le « génie » de Mme Joniaux. — Le « cas Faber »

Si maintenant nous abandonnons le terrain médical dans lequel nous trouvons la certitude de la matérialité du crime, quelles preuves plus convaincantes ne trouvons-nous pas dans le caractère de l'accusée. Vous connaissez son intelligence qui confine au génie, son énergie masculine ; elle a conquis sur tout son entourage un ascendant extraordinaire : lorsqu'une discussion s'élève au sujet du mariage de l'accusée avec Frédéric Faber, c'est elle — elle qui avait alors 25 ans — qui faisait le brouillon des lettres que le général Ablay écrivait au père de Faber.

A quoi avez-vous employé cette intelligence et cette influence ? A exploiter votre famille !

Il faut que je dise un mot de la légende de « Faber dépensier. » Faber a subi votre ascendant, toléré les dépenses qu'il aurait dû vous interdire. Homme simple, de goûts modestes, il s'effaçait. La bibliothèque que l'expert Bogaerts évalua à 50,000 fr. avait été formée par le père de Faber. Avec l'impression de ses ouvrages, Faber dépense tout au plus 29,000 fr. C'est loin du chiffre de 85,000 que vous avez fait admettre à l'expert Bogaerts. Oh ! je sais, vous avez eu le triste courage de dire un jour que vous étiez accablée par les questions de l'interrogatoire : « Il y a eu des sources de dépenses que l'on ne peut passer... » C'est une calomnie indigne contre la mémoire de votre mari.

Ah ! si nous avions la comptabilité des comptes domestiques du ménage Faber, nous saurions bien où ont passé les sommes dépensées ! Mais vous avez soin de nous dire que vos livres de ménage ont disparu.

Depuis 1885, vous présentez ce système : L'origine de ma situation difficile, c'est la dette de Faber ! Et ces livres qui seraient votre justification, vous les auriez détruits ? Avouez que si vous les avez fait disparaître, c'est qu'ils vous condamnaient.

Les contradictions de l'accusée

M. l'avocat général revient ensuite sur les contradictions qui ont été déjà relevées pendant les débats entre la situation réelle de Mme Joniaux au jour dont ces pièces portent la date et le contenu de ces pièces. Une lettre de Faber dit que « la pauvre femme est forcée de se défaire de son dernier cachemire et de travailler manuellement pour vivre » Or, c'est à cette époque que Mme Joniaux fait des notes de 2,000 fr. chez sa lingère et de 3000 fr. chez sa couturière.

Pendant ce temps, Henri Joniaux, devenu depuis longtemps le commensal de la maison, a fait 30 000 francs de perte dans les tramways d'Alexandrie. Sa mère les paye généreusement. L'accusée dit alors que si Mme Joniaux mère s'est laissée attendrir, Mme Meskens se laissera peut être attendrir aussi et elle lui écrit qu'il s'agit de sauver Joniaux compromis dans de fausses spéculations. Mme Meskens refuse : « je ne veux pas, dit-elle, faire de prêts pour sauver M. Joniaux. »

L'accusée change alors ses batteries : elle écrit à Mme Meskens que ce n'est plus pour sauver Joniaux, mais pour sauver aussi Faber. Et alors Mme Meskens prête 20,000 francs sur la police d'assurances de Faber donnée en garantie.

Et bien ! nous savons, par l'accusé lui-même d'aujourd'hui : jamais Faber n'a joué, jamais il n'a trempé dans les spéculations des tramways d'Alexandrie.

Ces 20,000 francs, vous ne voulez pas dire ce que vous en avez fait ? Moi, je vais vous le dire : ils ont servi à payer la dette de M. Joniaux !

Je ne vais pas recommencer la discussion sur le passif chirographaire.

M. Bogaert dit 49,000, l'accusée 70,000. Eh bien, j'admets que ce passif était de 72,000 francs, chiffre fixé par le compte présenté au conseil de *famille. Vous aviez les ressources nécessaires* pour les payer, vous ne l'avez pas fait. Vous avez fait à Faber la suprême injure de renoncer à la communauté. La loi vous obligeait alors à renoncer au mobilier. Vous l'avez gardé. A l'audience, vous dites que si vous l'avez fait cela, c'est parce que ce mobilier a été payé en grande partie par vous. Et comme preuve, vous apportez une déclaration où votre fournisseur dit que le mobilier a été payé après la mort de Faber par vous : et ce fournisseur est un homme qui vous est tout dévoué dont votre père a fait la fortune !

Les embarras financiers de Mme Joniaux

M. l'avocat général fait un tableau saisissant de la situation financière de Mme Joniaux au moment de son second mariage : elle fait des commandes pour plus de 10,000 francs, chez un tapissier pour meubler sa maison et ne peut payer, à la nouvelle année, une traite de cent francs. Il montre ensuite Mme Meskens exploitée par l'accusée qui lui fait écrire des lettres par Jeanne, des lettres attendries. Mme Meskens prête encore à l'accusée 25,000 francs, qui ont servi à l'installation de la rue Ortelius. Cette somme est bien tôt dissipée : Mme Joniaux veut alors une nue-propriété, le dernier bien que possède sa fille. Puis 30,000 fr. sont encore empruntés à Mme veuve Joniaux pour payer les dettes d'Henri Joniaux. C'est encore à Jeanne Faber qu'on s'adresse pour garantir la dette. C'est cette enfant de 18 ans qui cautionne l'emprunt !

Il faut alors rendre les comptes de tutelle ; Jeanne ; vous déclarez devant notaire qu'elle ne vous doit rien, rentrée chez vous, vous lui faites signer une contre-lettre dans laquelle elle se reconnait débitrice de 12,000 fr. L'enfant signe un acte par lequel elle vous assure tous vos avantages matrimoniaux, la moitié de la quotité disponible, soit 250,000 fr. Ah ! si vous avez été généreuse, avouez-le, cette générosité vous a été bien profitable !

Dans votre interrogatoire, parodiant un mot célèbre en un mouvement qui allait mal à votre cœur sec, vous vous êtes écriée : « J'en appelle à toutes les mères ! » Eh bien, moi, je reprends le mot : j'en appelle à tous les honnêtes gens, et, montrant la façon dont vous avez exploité votre fille, je vous dis, sans crainte d'être démenti par eux : la conduite que vous avez tenue envers votre fille, ce n'est pas celle d'une mère, c'est celle d'un usurier ! (Sensation.)

Sur ce mouvement oratoire, on lève l'audience. Il est midi et demi.

DERNIÈRE HEURE

DISCOURS DE M. PELLETAN
Contre les Obsèques de Canrobert

Paris, 30 janvier. — M. Camille Pelletan annonçait ce soir son intention de combattre demain à la tribune le projet sur les obsèques du maréchal Canrobert.

Le député d'Aix ne viserait pas seulement la conduite du maréchal au 2 décembre mais aussi son rôle lors de la capitulation de Metz.

La rentrée de M. Drumont

Paris, 30 janvier. — Le *Quotidien* publiera demain une interview de M. Drumont. Celui-ci a déclaré vouloir profiter de l'amnistie qui *fera tomber la condamnation à trois mois de* prison, prononcée contre lui par la cour d'assises de la Seine, pour outrages à la magistrature.

La grâce du capitaine Romani

Le *Gaulois* reçoit de Milan une dépêche disant que le roi Humbert ferait grâce du restant de sa peine au capitaine Romani.

Le roi d'Italie signerait cette grâce le 14 mars à l'occasion de sa fête.

Photographie artistique Victor HERMANT
185, GRANDE-RUE, ROUBAIX
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

Chronique Régionale

Le Chef-adjoint du Cabinet du Président du Conseil

M. Ribot, président du Conseil, ministre des Finances, vient de constituer tout le personnel de son Cabinet.

Nous avons vu avec plaisir qu'il avait choisi pour chef-adjoint, M. Léon Hyérard, attaché d'ambassade au Ministère des Affaires étrangères, qui fut durant plusieurs années, le secrétaire particulier de M. Ribot, et qui, tout dernièrement encore, avait été choisi par M. Spuller, alors ministre de l'Instruction publique, également comme chef-adjoint de son Cabinet.

Nous présentons toutes nos sincères félicitations à M. Léon Hyérard, pour la nouvelle marque de confiance dont vient de l'honorer M. le Président du Conseil.

M. Hyérard est bien connu dans l'arrondissement où il était venu il y a quelques années, il accompagnait dans ses voyages M. Ribot; chacun se plaisait à reconnaître, et son affabilité, et son amabilité.

G. B...

La santé de M. Jules Guesde

Notre correspondant parisien nous télégraphie à la date du 30 janvier :

Le bruit s'étant de nouveau répandu ce soir à Paris que l'état de M. Jules Guesde s'était aggravé et que l'on craignait une issue fatale à bref délai, je me suis rendu à La Garenne où M. Jules Guesde habite une petite maison d'un étage située au pied d'un jardin, rue Charlebourg.

J'ai demandé à Mme Jules Guesde des nouvelles de la santé de son mari.

Tous les bruits répandus sur son état, me répond-elle, sont absolument faux. Il est malade, c'est vrai mais pas aussi gravement qu'on le dit. Il souffre d'un épuisement général provenant d'un excès de travail intellectuel. Il se lève et va même tous les jours à Paris pour prendre des douches.

MM. les docteurs Bernier et Choquet, qui le soignent, espèrent beaucoup le remettre pour le voyage qu'il fera prochainement dans le Midi de la France, à Nice probablement. D'ailleurs, il n'en reçoit pas moins tous ses amis. En ce moment même, je trouvai avec lui deux personnes venues de Paris prendre de ses nouvelles.

Le mouvement de la population

Nous avons publié, il y a quelques jours, des renseignements détaillés sur le mouvement de la population en France en 1893.

Voici maintenant quelques détails concernant plus spécialement notre région :

Dans le Nord, la population est de 1 million 736,351 habitants, soit à peu près le 22e de la population totale de la population française. Le Pas-de-Calais compte 870,023 habitants.

Le nombre des naissances a été de 51,924 pour le Nord, et de 27,691 pour le Pas-de-Calais, soit une natalité moyenne de 30 à 34 pour 1000 habitants pour le Nord, et de 31 à 32 pour le Pas-de-Calais. La natalité générale en France n'est que de 22.9 pour mille.

Le nombre des naissances naturelles a été de 6 235, soit 13 0/0 pour le Nord et de 3.107, soit 11 0/0 pour le Pas-de-Calais.

La mortalité, qui est en moyenne de 22.8 par 1.000 habitants dans toute la France, ne s'est élevée qu'à 21 et 22 pour 1.000 dans le Nord et le Pas-de-Calais, soit 38,498 décès pour le premier de nos départements, et 18.513 pour le second. On voit que les excédents de naissances ont été respectivement de 13.246 et de 8.513.

Le nombre des mariages a été en 1893 de 14.061 pour le Nord, un peu plus de 8 par mille habitants, et de 6.778 dans le Pas-de-Calais, soit 8 par mille.

Ajoutons enfin que le nombre des divorces a été très restreint : 247 dans le Nord et 124 dans le Pas-de-Calais.

Congés scolaires

Nous avons annoncé que sur la demande de M. Félix Faure, président de la République, M. le Ministre de l'Instruction publique avait accordé un jour de vacance aux élèves des établissements d'enseignement publics, écoles primaires, etc.

Nous apprenons que M. le Recteur a décidé que ce jour de vacances serait fixé au lundi 4 février, pour les lycées et collèges de filles et de garçons.

A l'occasion du centenaire de l'École normale supérieure, le ministre a accordé, il y a une quinzaine de jours, un jour de congé qui s'ajoutera aux vacances de Pâques.

En vertu de cette décision les lycées et collèges de garçons bénéficieront de ce jour de vacances le mardi 23 avril.

La rentrée des classes pour ces établissements se fera le mercredi soir 24 avril.

Le Congrès national des Mineurs à Lens

Le Congrès national, organisé par la Fédération des mineurs de France, se tiendra dans la dernière quinzaine de mars, à Lens.

Le Congrès aura à examiner les modifications à introduire dans la nouvelle loi sur les caisses de retraites et de secours, surtout en ce qui concerne la liquidation des retraites.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 42

La Margot

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

PAR

MARC MARIO

— Un couvent de religieuses sans doute, se dit Lapalud. — Que diable va-t-elle faire dans ce couvent ?

Il attendit fort longtemps. — La Margot ne reparaissait pas.

— Onze heures, fit-il enfin, en consultant sa montre, déjà une heure que je suis là. — Ce qui est certain c'est qu'elle ne va pas revenir chez elle. — Oh ! mais j'aurai le fin mot de l'affaire. — Pour le moment je me sens un appétit féroce. Il me manque mon chocolat de ce matin *allons déjeuner.*

Il remonta dans sa voiture et donna au cocher l'adresse de la rue de la Harpe.

En arrivant chez lui, il fut tout surpris de l'air qu'il remarqua sur le visage de Bécoulet et de sa femme. — Ils correspondaient mutuellement entre eux par de petits clignements d'yeux dont le sens railleur ne lui échappait pas, mais dont il ne pouvait deviner le motif.

— Eh bien ! beau don Juan ! lui dit le greffier.

M. Lapalud n'y était plus. — Son visage exprima *la stupéfaction* la plus profonde en s'entendant appeler ainsi.

Tout à coup il se souvint que son ami attribuait à des aventures galantes ses sorties mystérieuses et inaccoutumées.

— Ah ! ah ! fit-il avec un large sourire.

— Quand nous ferez-vous voir votre vieille, grand séducteur ?

— Voilà ! c'est ça qui vous chiffonne.

— Mais, dame ! je voudrais bien savoir votre goût.

— Et moi aussi, ajouta Mme Bécoulet.

— Quel est seulement le petit nom de la belle, demanda le greffier.

— Vous êtes trop curieux, Bécoulet.

— Enfin la première lettre de son nom seulement.

— Voyons, M. Lapalud, ajouta Mme Bécoulet, seulement la première lettre.

— Non, non, ni la première ni la dernière.

— C'est donc bien mystérieux ?

— Mais, dame ! il ne faut jamais compromettre personne.

— Et si je vous disais, fit le greffier d'un air profondément délicieux, que je connais la belle qui reçoit vos hommages ! — Ah ! Ah !

— Pour le coup ce serait fort, répondit Lapalud.

— Si je vous disais que je vous ai vu.

— Moi ! — Où donc ?

— Vous devez bien savoir où vous êtes allé, diantre !

— Parbleu ! si je le sais.

— Est-ce que le nom de votre dulcinée ne commence par un G ?

M. Lapalud était fort intrigué. — Il se tut.

— Ne s'appelle-t-elle pas Gabrielle ? — Giroflée ? — *Geneviève ? — Galathée ?*

— Vous ne le saurez pas, dit enfin le policier amateur.

— Vous croyez, dit Mme Bécoulet.

Alors le greffier prit sans être vu la lettre qui était dans le vase de la cheminée et, la tenant derrière le dos, il s'approcha de son ami.

— Thérèse, dit-il à sa femme, empêche-le de voir ; tiens-lui les yeux fermés. — Attendez, nous allons vous soumettre à une épreuve, ajouta-t-il en s'adressant à Lapalud, fermez les yeux.

Lui, souriant et intrigué, se laissa faire.

Le greffier avança la lettre jusque sous le nez de son ami et lui demanda :

— Connaissez-vous cette odeur ?

— Mazette ! fit Lapalud, ça sent bigrement bon !

— De laquelle de vos conquêtes est-ce le parfum favori ?

— Ah, ça, mais vous vous moquez de moi, dit Lapalud avec bonne humeur.

— Nous ne nous moquons point du tout, dit-elle.

— Et la preuve, ajouta Bécoulet, c'est que voici une lettre qui est venue pour vous.

— Pour moi ?

— Un beau poulet bien parfumé, dit Mme Bécoulet.

— Et avec un beau chiffre frappé, dit le greffier. — Tenez, vous voyez bien que son nom commence par un G.

Et de son doigt il indiquait le monogramme de l'enveloppe.

M. Lapalud prit la lettre.

Il regarda le chiffre, puis la suscription, puis le timbre dateur de la poste indiquant le bureau expéditeur.

Cet examen ne parut rien lui apprendre.

— Allons, ne faites pas l'étonné, dit Mme Bécoulet. — On vous connait, beau masque.

— Mais, non, je n'y suis pas du tout, dit Lapalud.

— Ta, ta, ta ta.

Il approcha alors de nouveau la lettre de son visage, il la flaira, la tourna, la retourna.

— Eh bien ! Lisez donc, vous serez plus *vite renseigné,* lui conseilla *la femme du greffier.*

Bécoulet, les pieds sur les chenets, ses bras trop courts croisés sur la poitrine, le regardait en souriant.

Enfin, M. Lapalud se décida.

Il prit un petit canif dans son gousset et coupa un des bords de l'enveloppe.

Il en tira une feuille de papier en tête de laquelle se trouvait encore frappé le même monogramme.

Avant de lire, il jeta les yeux sur la signature. — Il vit le nom de Mme de Guéreins.

Aussitôt son visage prit une expression sérieuse et inquiète.

— D'après votre figure, lui dit Bécoulet, on dirait que la belle ne vous dit pas des mots d'amour.

Lapalud ne répondit pas. — Il [illegible] en lisant.

— Une carotte, sans doute, continua le greffier. — Ah ! mon pauvre ami, les femmes qui ont du si beau papier à lettre et qui se parfument à la violette ou à l'iris, — je ne sais pas au juste, — ça coûte cher.

Mais Lapalud ne l'entendait pas.

— Allons, fit-il tout à coup en repliant la lettre et en la mettant de sa poche, faites-moi vite déjeuner, madame Bécoulet, vous serez bien aimable.

— C'est donc bien pressant, demanda-t-elle ?

— Oui, très pressant.

— Eh ! mon Dieu, depuis que vous connaissez cette dame G., vous ne prenez plus le temps de vivre. — Ce matin, parti à sept heures ; à peine arrivé pour déjeuner, vous parlez de vous en aller. — Mais vous allez tomber malade.

— Ah ça ! fit le greffier en se mettant à table, mais ce n'est donc pas la même que vous avez vue ce matin ?

M. Lapalud reprit son sourire.

— Non, non, ce n'est pas la même.

— Ah ! vieux polisson... et il ose l'avouer.

CHAPITRE XXXI
LES DEUX ENNEMIES

Monsieur Lapalud eut lestement avalé son déjeuner.

Mme Bécoulet enrageait ; elle le servait le premier et elle n'avait pas plutôt achevé ensuite de servir son mari et de se servir elle-même qu'il avait déjà fini de manger sa part.

Bécoulet riait à se tordre.

— Mais ne vous dépêchez donc pas tant, lui disait-il en raillant ; vous allez vous faire étouffer.

— Ah, mon cher, mon cher, répondait le bonhomme... Je suis pressé.

— Diable ! Pour porter de l'argent à une femme et pour mourir, on a toujours le temps

Et Lapalud attaquait le plat suivant, se servait lui-même pour aller plus vite, et il avait déjà achevé de déjeuner que Mme Bécoulet changeait à peine les assiettes pour le fromage.

Lui, il avait tout mangé dans la même assiette.

Il fallut qu'on lui servit son café avant que le dessert fût sur la table et il l'avala brûlant.

Le policier amateur enfila son pardessus, prit son chapeau et son parapluie et partit en courant.

Lapalud prit une voiture et se fit conduire chez Mme de Guéreins.

On le reçut tout de suite.

Mme de Guéreins était encore à table avec ses filles, bien que le repas fût fini. — Elles causaient toutes les trois du prisonnier bien-aimé.

— Ce sont mes filles, dit Mme de Guéreins en présentant Hortense et Alice à Lapalud. — Asseyez-vous, monsieur, je vous prie.

Et elle lui indiqua un siège près d'elle.

Lapalud salua les deux jeunes filles et ne put s'empêcher de remarquer leur brune et méridionale beauté.

Mme de Guéreins dit à Hortense et à Alice :

— C'est monsieur qui doit s'occuper de votre père.

— Et je dois vous dire, madame, fit Lapalud, que depuis ce matin je me suis mis en campagne. J'ai tenu à voir cette femme chez qui le crime a été commis.

— Vous l'avez vue ?

— Oui, madame.

— Quelle impression vous a-t-elle produite ?

— Je n'ai malheureusement pas pu distinguer son visage qu'un voile épais enveloppait. Je l'ai vue au moment où elle sortait de chez elle en coupé. — Ce matin !

— Où allait-elle donc ?

— C'est tout un mystère. — J'ai su par un de ses domestiques que j'ai fort à propos entendu causer chez un marchand de vin du quartier qu'elle avait annoncé son départ.

— Elle partait ?

— Non, madame, c'était un départ simulé.

— Dans quel but ?

— Je l'ignore encore, mais je le découvrirai.

— Où est-elle allée ?

— Sa voiture, dit Lapalud, l'a d'abord conduite à la gare Saint-Lazare, où elle l'a laissée, et, quand elle fut partie, la Margot ressortit par la rue d'Amsterdam, prit un fiacre et se fit conduire dans un couvent de la rue d'Ulm.

— Quel motif peut donc l'amener dans un couvent, demanda Mme de Guéreins, comme se parlant à elle-même ?

— Mais vous, madame, demanda Lapalud, vous avez quelque chose à me communiquer, puisque vous m'avez écrit.

— Oui, Monsieur, je voulais vous voir. — Puis je réfléchis aux circonstances de ce crime, plus je suis porté à croire que c'est cette abominable femme qui l'a fait commettre, voulant ainsi se débarrasser à la fois de M. Montrevel et M. de Guéreins, en tuant l'un et en livrant l'autre à la justice comme l'assassin. — Elle exerçait ainsi deux vengeances, elle assouvissait deux haines, la haine qu'elle a contre Mme de Montrevel et celle qu'elle m'a vouée. — C'est elle-même, lorsque je fus chez elle, avant-hier, le lendemain du crime, qui m'a dit « M. de Guéreins, votre mari, était un de mes adorateurs, et, si je ne me suis pas donnée à lui, c'est que mon dessein de vengeance ne pouvait aller jusque-là. »

— Donc, poursuivit la femme de l'accusé, sa vengeance a été exercée. Elle est allée jusqu'à une autre limite qu'elle n'a pas indiquée.

M. Lapalud écoutait attentivement tout en réfléchissant.

Mme de Guéreins poursuivit :

— Ce qui prouve bien l'œuvre de vengeance qu'elle poursuivait ce sont ces autres paroles : « Ah ! les rôles ne sont plus les mêmes aujourd'hui, n'est-ce pas ? — me dit-elle. — On vient bien désolée et bien humble chez cette Margot que l'on a méprisée et outragée. » Et son visage rayonnait d'une joie infernale qui dénotait bien que le crime accompli et ses fatales conséquences étaient bien son œuvre infâme.

Les deux jeunes filles *frémissaient à la* pensée *que leur mère avait été ainsi traitée* par cette femme qu'elles ne connaissaient pas.

— Elle m'a dit aussi, continua Mme de Guéreins, que mon mari avait sorti son revolver en sa présence et qu'il voulait se tuer à ses pieds ; mais qu'elle l'en avait empêché.

— Ah ! fit tout à coup Lapalud, mais ceci a une importance capitale, madame. — M. de Guéreins a sorti son revolver chez cette femme, dites-vous ?

— Elle me l'a affirmé.

— Et il voulait se tuer ?

(*A suivre.*)